

Compte-rendu du 2^{ème} conseil d'école

vendredi 19 octobre 2018 - de 17h30

présents :

- enseignants : Hélène LONZA, Jean LESAGE, François ROLET
- parents d'élèves : Audrey GRAVY, Cédric, CHRISTOPHE, Véronique DROCOURT
- mairie : Jacques DECOURTRAY

excusés : Alain LIENARD (Maire), Chantal LEFEVRE (DDEN)

1. Projet d'école (présentation et vote)

Monsieur Rolet présente le projet d'école tel qu'il a été rédigé et envoyé à l'Inspection d'Aulnoye.

Il indique oralement les commentaires de Mme Pfrogner, Inspectrice de circonscription, et de Mme Lefèvre, qui s'est excusée de son absence.

Quelques modifications sont apportées (cf Projet d'école PJ1) :

« Multiplication des situations de lecture »

→

« Multiplication des situations de lecture, associées aux productions écrites nombreuses dans l'école. »

« **2019** : prise de contacts de partenaires

2020 : organisation de réunion(s) d'information aux familles

2021 : travail de sensibilisation des élèves
(réalisation d'une exposition?
Accueil d'intervenants ?)

2022 : café des parents ? »

→

« **2019** : prise de contacts de partenaires

Contacter l'infirmière du collège.

2020 : organisation de réunion(s) d'information aux familles

↑
café des parents ? Blog ?
Sondage pour faire ressortir les problématiques rencontrées par les familles.
↓

2021 : travail de sensibilisation des élèves

(réalisation d'une exposition?
Accueil d'intervenants ?) »

Les membres du conseil d'école échangent sur l'implication des familles dans l'école. La municipalité et Mme Lefèvre s'inquiètent un peu de la place laissée aux parents dans des situations d'apprentissage.

Les enseignants rappellent qu'ils sont les seuls responsables des activités pédagogiques et que l'accueil des familles dans les classes n'est pas un transfert de cette responsabilité. Dans le même temps, on ne peut pas attendre des progrès des élèves en particuliers les plus fragiles sans que leurs parents aient intégré le parcours d'apprentissages de leurs enfants.

2. Rythmes scolaires

Monsieur Rolet rappelle que les rythmes actuels pratiqués à l'école ne correspondent pas à ce que la loi a fixé en 2013, à savoir l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées. Comme l'ensemble des écoles de la circonscription d'Aulnoye-Aymeries, notre école fonctionne donc sur le régime d'une dérogation autorisant la répartition des 24 heures de classe sur 4 journées.

Il est nécessaire de renouveler la demande de dérogation pour pouvoir poursuivre le fonctionnement actuel.

Mme Gravy réagit en demandant s'il ne serait pas opportun de sonder à nouveau les familles sur le sujet. M. Decourtray explique les enjeux financiers et organisationnels qu'un retour à 4 jours ½ impliqueraient. Néanmoins, la question d'une démarche plus démocratique à l'avenir est posée.

Pour rappel, lors du dernier sondage, en juin 2017, les parents avaient très largement plébiscité un retour à l'école sur quatre jours.

M. Rolet rédige la délibération du Conseil d'école et remplit la grille horaire en y reportant les heures de fonctionnement actuels de l'école.

Vieux-Mesnil, le vendredi 25 janvier

Objet : demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Le conseil d'école de Vieux-Mesnil, réuni le 25 janvier, demande, conformément au nouveau décret sur les rythmes scolaires, un changement de l'organisation de la semaine scolaire.

Après une consultation des membres et un vote, le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'un maintien à la semaine de 4 jours.

La mairie nous informe qu'elle émet la même demande.

Les horaires proposés seraient :
 lundi : 8h30/11h30 - 13h30/16h30
 mardi : 8h30/11h30 - 13h30/16h30
 jeudi : 8h30/11h30 - 13h30/16h30
 vendredi : 8h30/11h30 - 13h30/16h30

Vous trouverez en pièces jointes la grille horaire hebdomadaire détaillée et la feuille d'émargement du conseil d'école.

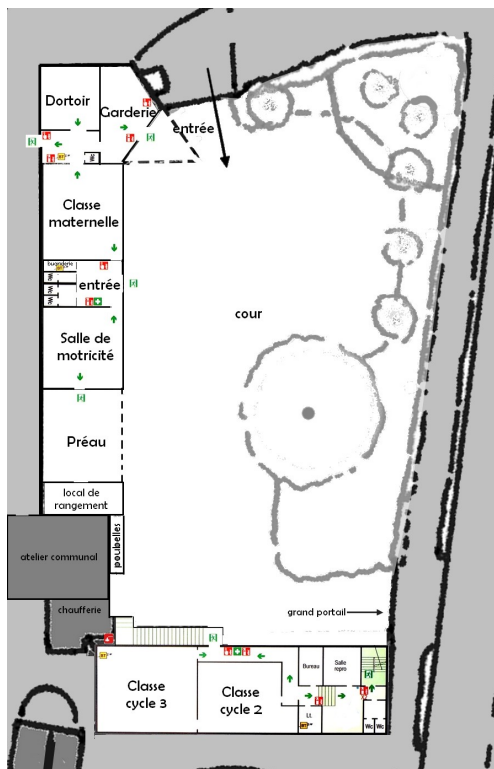
Délibération PJ2

GRILLE HORAIRE HEBDOMADAIRE											
Année scolaire 2018-2019											
Commune, IPI ou IEP : VIEUX-MESNIL						Noms : Ecole Pierre Designe					
Profil d'organisation à l'échelle du conseil d'école <input type="checkbox"/> de Maternelle <input type="checkbox"/> Préparatoire <input type="checkbox"/>											
* Selon le mode de gestion de l'école (D. 2013-126 du code de l'éducation - C)											
** Selon le mode de gestion de l'école (D. 2013-126 du code de l'éducation - C)											
*** Selon le mode de gestion de l'école (D. 2013-126 du code de l'éducation - C)											
**** Selon le mode de gestion de l'école (D. 2013-126 du code de l'éducation - C)											
***** Selon le mode de gestion de l'école (D. 2013-126 du code de l'éducation - C)											
Validation au projet d'organisation du temps scolaire par l'IEC de la circonscription de :											
FAVORABLE <input type="checkbox"/>											
DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>											

Grille horaire PJ3

3. PPMS

Monsieur Rolet présente les PPMS mis à jour avec notamment des plans de l'école affinés.



Plan de l'école refait

PPMS risques majeurs :

M. Rolet rappelle le rôle du PPMS et les différents cas de figure. La salle de motricité constitue le lieu de mise à l'abri prioritaire car assez grande pour accueillir tous les élèves, centrale dans l'école, proche de toilettes et d'une ligne téléphonique...

PPMS attentat intrusion :

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- fuite : le danger a été repéré et il y a suffisamment de temps pour évacuer les lieux. Les élèves apprennent à sortir discrètement des locaux par des accès dérobés des regards.
- confinement : le danger ne peut pas être évité. Les élèves apprennent à se cacher et se barricader dans les classes.

M. Rolet demande si les documents PPMS peuvent être édités en couleurs par la municipalité. M. Decourtray donne son accord.

Les personnels communaux seront conviés à une réunion d'étude de ces documents, puis de nouveaux exercices seront mis en œuvre pour affiner le rôle de chacun et les bons réflexes à avoir.

4. Classe de neige

Rappel des niveaux de classes concernés. Partiront en classe de neige du 25 au 31 janvier 2020 les élèves de CE2, CM1, CM2 (donc les élèves actuellement en CE1, CE2, CM1). 28 élèves sont concernés, dont 11 extérieurs.

M. Decourtray rappelle la grille tarifaire mise en place par la municipalité. La municipalité participe à hauteur de 250€ pour les Vieux-Mesnilois et 180€ pour les Extérieurs. La participation des familles est réciproque : 180€ demandés pour les Vieux-Mesnilois et 250€ pour les Extérieurs. M. Decourtray invite d'ailleurs les familles habitant en dehors de Vieux-Mesnil à se rapprocher de leur municipalité pour un soutien financier.

9 familles ont commencé à verser. Un courrier de relance a été formalisé.

Une pré-réservation a été faite dans la même structure d'accueil que la dernière fois, aux Gets (Haute-Savoie). La coopérative d'école sera l'organisme payeur de la structure d'accueil et de la société de transport.

5. Questions diverses

M. Decourtray parle des emplois communaux au sein de l'école. Il a fallu faire face à l'absence des 2 ATSEM pour diverses raisons. Mme OBERT a été embauchée en CDD étant donnée l'incertitude quant à la reprise du travail des autres personnels.

Mme Deroover a également été sollicitée pour assurer le fonctionnement de la cantine.

Quelques petits travaux : M. Rolet rappelle qu'il a fait plusieurs fois la demande des changements de tubes fluorescents de sa classe (8 ne marchant plus) ainsi que d'une lampe des toilettes.

L'armoire de la garderie montre de nombreux signes de faiblesse. M. Decourtray trouverait plus judicieux de la changer plutôt que de la consolider.

La boîte aux lettres des associations est appréciée. Serait-il envisageable d'y adjoindre un tableau d'affichage dédié aux associations ? En effet, le tableau de l'école a dû accueillir de nombreuses informations associatives, ce qui a réduit nettement son espace disponible.

Date du prochain conseil : initialement le 28 juin à 17h30

**Attention, cette date sera certainement modifiée
étant donnée la date de la fête d'école (le 29 juin!)**